

UNE VALEUR COMMUNE : SAUVEGARDER LE PATRIMOINE DES VILLES D'EAUX

Préserver des édifices ou des sites localisés dans les villes d'eaux d'Auvergne, telle est l'ambition de la collaboration entre la Route des Villes d'Eaux du Massif Central et la Fondation du patrimoine, aux côtés de Patrimoine Aurhalpin. Pour parvenir à cet objectif, une convention de partenariat sur le patrimoine thermal et plus largement du patrimoine des villes d'eaux vient d'être conclue entre ces entités. Ce partenariat s'appuie sur une collaboration mettant à profit l'expertise et les compétences respectives de ces dernières, portant une ambition commune, sauvegarder le patrimoine (thermal).

Le patrimoine thermal, un patrimoine précieux

Thermes, anciens palaces, buvettes, kiosques et sources... autant de symboles patrimoniaux qui constituent le patrimoine thermal des villes d'eaux. Une grande partie de ce patrimoine remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle, période qualifiée d'âge d'or pour les stations thermales. Ce patrimoine est donc plutôt récent par rapport à d'autres formes de patrimoine et a bénéficié de mesures de protection plutôt tardives, voire très partielles, activant la dégradation de certains sites. Par ailleurs, certains sites du patrimoine thermal ont été conçus pour un usage particulier, très souvent tourné vers l'utilisation de l'eau thermale. A la fermeture de certains de ces sites, les sources thermales ont parfois poursuivi leur cheminement, dégradant encore un peu plus leur état. Enfin, plus que des monuments, certains sites appartenant au patrimoine thermal constituent de vrais témoignages mémoriels de l'activité thermale, notamment dans les villes d'eaux ayant cessé le thermalisme médicalisé.

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central

La Route des Villes d'Eaux du Massif Central, créée en 1998, est une association qui regroupe 18 communes thermales localisées sur le territoire du Massif Central. Cette structure s'est fixée pour objectif de valoriser les aspects touristiques des villes d'eaux, en s'appuyant sur leurs spécificités, à savoir le bien-être à l'eau thermale et le patrimoine thermal. La vocation de cette association est de faire évoluer l'image des villes thermales dans l'esprit du grand public en initiant des projets de développement touristique (packaging de l'offre bien-être) et des projets patrimoniaux et culturels innovants (inventaire du patrimoine, exposition, carnet de voyage, créativité culturelle...).

La Fondation du patrimoine

Organisme privé à but non lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine a pour mission de contribuer à la sauvegarde

et à la valorisation des patrimoines qu'il soit bâti, mobilier ou naturel... L'action poursuivie localement par la Fondation du patrimoine, en collaboration avec les acteurs publics et privés s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels. Pour son action la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs grâce auxquels les propriétaires privés, les associations et les collectivités peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Patrimoine Aurhalpin

Patrimoine Aurhalpin est une fédération régionale des acteurs du patrimoine en Auvergne-Rhône-Alpes, qui œuvre depuis 1983 à la valorisation de tous les patrimoines de notre région. Cette fédération rassemble plus de 300 adhérents et représente un maillage d'acteurs d'environ 30 000 personnes. Elle agit pour la valorisation et la promotion des patrimoines, aux côtés des acteurs engagés pour sa sauvegarde et sa mise en valeur (collectivités, musées, associations, artisans, fondations...) qui sont accompagnés au travers de commissions thématiques.

Un projet collaboratif en plusieurs étapes

La collaboration entre la Route des Villes d'Eaux du Massif Central, la Fondation du patrimoine Auvergne et Patrimoine Aurhalpin est menée en plusieurs étapes. Elle repose avant tout sur un échange avec les élus locaux des villes d'eaux auvergnates. A cet effet, un recensement des projets a été mené, des projets qui concernent du petit patrimoine (sources, buvettes), comme du patrimoine monumental (thermes par exemple), essentiellement dans le domaine thermal mais aussi concernant d'autres types de patrimoines. Une réunion entre tous les partenaires du projet aura lieu le 5 mars 2021, afin de présenter ces projets et d'informer les villes thermales des dispositifs financiers existants. L'étape suivante consistera à sélectionner les projets réalisables et à faciliter leur financement, avant de les lancer, les communiquer auprès du grand public et les soumettre aux professionnels concernés. De belles perspectives pour la sauvegarde du patrimoine thermal sont donc à venir !

INTERVIEW CROISÉE



ERIC BRUT,
Directeur Général
de la Route des Villes d'Eaux
du Massif Central



JACQUES AUJOLAT,
Délégué Régional
de la Fondation
du Patrimoine Auvergne



MARIE-HÉLÈNE CHÂTEAU,
Présidente de
Patrimoine Aurhalpin

Quelles actions avez-vous mené dans le domaine du patrimoine thermal ?

E.B. : Notre Association travaille sur les problématiques de développement du patrimoine thermal depuis 2008, en lien direct avec les acteurs locaux des villes thermales membres. Le premier travail fondateur sur cette thématique a été la rédaction d'un inventaire du patrimoine thermal. A partir de cette connaissance, notre réseau a déployé des actions de médiation, comme une exposition sur l'architecture thermale, un carnet de voyage, des opérations sur les réseaux sociaux, le relais auprès de la presse spécialisée... Actuellement, le patrimoine thermal sert de support à la créativité culturelle autour du projet « Voyages artistiques avec les Accros du Peignoir ». Dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine thermal, nous ouvrons ce nouveau chantier, aux côtés de la Fondation du patrimoine et de Patrimoine Aurhalpin.

J.A. : Depuis plusieurs années la Fondation intervient au coup par coup sur des actions spécifiques en faveur de la préservation du patrimoine dans certaines villes thermales, mais il nous manquait un partenaire pour aborder une démarche thématique structurée et plus adaptée aux attentes des divers acteurs locaux concernés. A travers ce partenariat, nous partageons notre ambition d'aider les élus à valoriser leurs stations thermales, en associant les compétences, les réseaux et les dispositifs des organismes au service du développement économique de notre territoire.

MH. C. : Notre fédération cherche toujours à agir en réseau, sur la base de partenariats solides. S'associer avec la Route des Villes d'Eaux du Massif Central et la Fondation du patrimoine a été une évidence dès que nous avons commencé à évoquer le patrimoine thermal. La Fondation du patrimoine est un partenaire de longue date. La Route des Villes d'Eaux du Massif Central est également un interlocuteur incontournable sur la thématique du patrimoine thermal. Notre commission Patrimoine thermal réunit une multiplicité d'acteurs et constitue un espace d'échange propice

au partage d'expériences et à la réalisation de projets à l'échelle régionale (projets d'état des lieux du patrimoine thermal régional et de publication d'un Guide du patrimoine thermal en Auvergne-Rhône-Alpes).

Comment est né votre partenariat autour du patrimoine thermal et quels en sont les objectifs ?

E.B. : La Route des Villes d'Eaux du Massif Central est membre de Patrimoine Aurhalpin depuis plusieurs années. Nous avons souvent échangé autour des problématiques de valorisation et de sauvegarde du patrimoine thermal, notamment dans le cadre de cette commission. Pour les élus, la question de la valorisation du patrimoine thermal de leur commune est majeure. La volonté est souvent présente mais la complexité des démarches peut les décourager. Le sens de ce partenariat est de faciliter l'émergence de ces projets et de favoriser leur concrétisation, d'abord dans les villes d'eaux auvergnates, avant l'ouverture aux autres stations thermales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou du Massif Central.

J.A. : Les premiers contacts avec les élus sont très constructifs. Les collectivités et les associations locales des stations thermales sont conscientes de la richesse de leur patrimoine et des atouts économiques et touristiques qu'il représente. Ils sont prêts à investir et à s'investir pour le préserver.

MH. C. : Notre région compte 24 stations en activité et nombre d'autres stations historiques réparties sur tout le territoire. Le thermalisme a d'ailleurs été défini par la Région comme un des enjeux majeurs pour le développement touristique et économique en Auvergne-Rhône-Alpes. Le patrimoine thermal agit ainsi en véritable trait d'union entre les villes d'eaux de notre région, et est incontournable pour le développement culturel et touristique des territoires.